

ANNEXE 1 CCP 2027PFOUVRAGES - LISTE DES IMPLANTATIONS DE L'UNIVERSITE

1/ Campus centre Créteil

61 avenue du Général de Gaulle
94000 CRETEIL

2/ Campus Saint Simon

71, rue Saint Simon
94000 CRETEIL

3/ Campus Duvauchelle

27 avenue Magellan
94000 Créteil

4/ Site La Pyramide

80, avenue du Général de Gaulle
94000 CRETEIL

5/ UFR de Santé - Campus Henri Mondor

8, rue du Général Sarraill
94000 CRETEIL

6/ UFR de Sciences Economiques et de Gestion

Campus du Mail des Mèches
4, Route de Choisy
94000 CRETEIL

7/ IAE Paris-Est

Campus du Mail des Mèches
Place de la porte des champs
1, Route de Choisy
94000 CRETEIL

8/ Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Etudiant (MIEE)

Campus du Mail des Mèches
Rue Poète et Sellier
94000 CRETEIL

9/ Maison des langues et des relations internationales (MLRI)

Campus du Mail des Mèches
Rue Poète et Sellier
94000 CRETEIL

10/ UFR de Droit – Campus André Boulle

83-85 avenue du général de gaulle
94000 CRETEIL

11/ IUT de Créteil Vitry - Campus Vitry

Domaine Chérioux
122 rue Paul Armangot
94400 VITRY SUR SEINE

11/ IUT de Sénart Fontainebleau –Campus de Sénart

36-37 rue Georges Charpak
77127 LIEUSAIN

12/ IUT de Sénart Fontainebleau –Campus Fontainebleau

Route forestière Hurtault
77300 FONTAINEBLEAU

13/ Institut d'études politiques (IEP) – Campus Fontainebleau

Caserne Damesme
10, rue du Docteur Clément-Matry
77300 FONTAINEBLEAU

14/ Ecole d'Urbanisme de Paris

Bâtiment Bienvenüe - plot A
14-20 boulevard Newton
Cité Descartes - Champs-sur-Marne
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

15/ INSPE - Campus de Bonneuil

Rue Jean Macé
94380 BONNEUIL SUR MARNE

16/ INSPE - Campus de Torcy

2 avenue Salvador Allende
77200 TORCY

17/ INSPE - Campus de Livry Gargan

45 avenue Jean Zay
93190 LIVRY-GARGAN

18/ INSPE - Campus de Saint-Denis

Place du 8 mai 1945
93200 SAINT-DENIS

19/Campus de Melun

51, avenue Thiers
77000 MELUN

20/ Les Gêmeaux

2 rue Antoine Etex
94000 CRETEIL

NB : Pendant la durée de l'accord-cadre, il pourra être procédé à la construction de nouveaux bâtiments, par conséquent la liste des sites pourra s'accroître. A contrario, il est également envisageable que, durant la durée du présent accord-cadre, l'université se sépare de certains sites. Toute modification des prestations prévues à l'accord-cadre fera l'objet d'un avenant.